

Foire aux questions

Comment fonctionne le système d'inscription SchoolChoice de DPS ?

SchoolChoice s'adresse à tout élève souhaitant ou devant pour une raison quelconque changer d'école l'année suivante, en particulier les élèves des classes de « transition ». Tous les élèves qui entrent à l'ECE doivent remplir une demande de candidature. Si votre enfant fréquente actuellement une classe entre la maternelle et la 11e année, et qu'en 2023-24, il restera à son école actuelle, vous n'avez pas à remplir de demande de candidature SchoolChoice. Voici comment fonctionne SchoolChoice :

1. Pour commencer, renseignez-vous sur les écoles DPS en consultant le guide complet d'inscription scolaire, en utilisant [l'outil de recherche d'école](#), et en vous adressant aux écoles qui vous intéressent.
2. Hiérarchisez les principales préférences de votre enfant et classez-les dans la demande SchoolChoice. Nous vous conseillons de classer plusieurs écoles, 12 au maximum.
3. Posez votre candidature au 1er tour de SchoolChoice en soumettant votre demande en ligne. La période d'ouverture de SchoolChoice pour l'année scolaire 2023-24 ouvrira à 10 h le 13 janvier 2023 et se termine le 14 février 2023 à 16 h.
4. SchoolChoice associe les préférences de votre enfant aux priorités et aux places disponibles dans chaque école. On attribue à chaque un élève un numéro de tirage au sort aléatoire qui déterminera à quelle école ils auront une place.

Les enfants auront une place dans l'école la mieux classée dans leur ordre de préférences qui a de la place disponible. Vous serez informé fin mars. Classez les écoles par ordre de préférence.

**Remarque : Dans certains cas, on peut demander à un élève qui veut rester dans son école actuelle de soumettre une demande SchoolChoice. Cela peut concerner des élèves qui fréquentent des écoles avec des classes de l'ECE à la 8e année ou de la 6e à la 12e année. Les familles seront informées par DPS avant le 1er tour si c'est le cas.*

Est-ce que j'augmente mes chances d'accéder à une école en fonction de ma façon de la classer ?

Il n'y a pas de formule secrète ! Nous vous recommandons de sélectionner plusieurs écoles, mais le plus important est de les classer par ordre de préférence. Si vous n'obtenez pas votre premier choix, le système de choix passera à la suivante de votre classement. On croit souvent à tort qu'une école se préoccupe de la façon dont vous l'avez classée dans vos demandes. Les écoles ne voient pas à quel rang vous les avez classées et n'ont pas la possibilité de sélectionner uniquement des élèves qui les ont demandées en 1er choix.

Les affectations se font en fonction du groupe de priorité de l'élève pour une école donnée, et du numéro de tirage au sort de l'élève. Par exemple, il se peut qu'un élève qui a classé une

école en n°3 sur sa liste soit acceptée dans cette école avant une personne qui a classé cette école en n°1, si le premier élève appartient à un groupe de priorité supérieur pour cette école et/ou s'il a un numéro de tirage au sort plus élevé.

Est-ce que j'augmente mes chances d'accéder à une école si je soumetts ma demande le premier jour de SchoolChoice plutôt que le dernier jour ?

Non, toutes les demandes soumises pendant la période du 1er tour de SchoolChoice sont traitées de la même façon. Les demandes soumises plus tôt dans la période ne bénéficient pas d'une priorité.

Comment le système de choix associe les élèves à des écoles ?

À la suite du 1er tour, quand toutes les demandes ont été soumises, l'algorithme de choix attribue à tous les élèves participant un numéro de tirage au sort entre 1 et 1 million. On attribue aussi aux élèves un niveau de priorité pour chaque école de leur sélection en fonction de catégories de priorités prédéfinies, publiées par chaque école.

Ensuite dans chaque catégorie de priorité, l'algorithme classera et hiérarchisera les élèves en fonction du numéro de tirage au sort qui leur a été attribué de manière aléatoire. Il en découle une liste d'élèves ordonnée (classée et hiérarchisée) pour chaque niveau de classe de chaque école. Le système attribue ensuite une place aux élèves en fonction de leur classement sur la liste. Puis, le système attribue un numéro sur la liste d'attente à tous les élèves qui n'ont pas obtenu de place, en fonction de leur rang de classement et de hiérarchie. Le système est conçu pour qu'un maximum d'élèves obtiennent leur école préférée.

Qu'est-ce que l'outil de recherche d'école ?

L'outil de recherche d'école, accessible [ici](#), est l'outil en ligne et mobile de recherche d'école pour les familles DPS. C'est ici que vous pourrez entrer les caractéristiques d'écoles qui sont importantes pour vous, et obtenir une liste des écoles qui correspondent, classées en fonction du degré auquel elles répondent à vos critères. Vous pouvez chercher par adresse, ou simplement sur une liste alphabétique. Au moment de classer vos écoles préférées dans la demande SchoolChoice, il sera utile d'avoir défini quelles écoles correspondent le mieux aux besoins de votre enfant.

Qu'est-ce qu'un élève « en transition » ?

En général, un élève est en transition quand il a atteint la plus haute classe de son école ou de son programme actuelle. Par exemple, un élève actuellement en 5e année, qui fréquente une école allant de l'ECE à la 5e année est considéré comme un élève « en transition » vers le collège, ou un élève actuellement en 8e année, qui fréquente une école allant de la 6e à la 8e année est considéré comme un élève « en transition » vers le lycée. Dans certains cas, cependant, les élèves de cinquième année qui fréquentent des écoles ECE-8 et les élèves de

huitième année qui fréquentent les écoles 6-12 n'ont pas atteint la plus haute classe disponible mais sont tout de même considérés comme étant « en transition ». Les parents/tuteurs des élèves en transition seront informés par DPS avant le 1er tour des démarches à effectuer, le cas échéant, pour choisir une école pour la prochaine année scolaire.

Que se passe-t-il si aucune demande SchoolChoice n'est soumise pour mon enfant en transition ?

Les élèves en transition habitant dans le secteur d'une école et qui ne soumettent pas de demande SchoolChoice seront inscrits à l'école de leur secteur. Les élèves en transition habitant dans une zone d'inscription ou dans un secteur scolaire commun et qui ne soumettent pas de demande SchoolChoice devront remplir un choix en ligne au 2e tour. Si vous avez demandé une dérogation pour éviter votre secteur scolaire ou votre zone d'inscription, c'est l'école où vous êtes inscrit actuellement qui devient votre nouvelle école de droit. Si votre enfant a atteint la plus haute classe dans son école ou son programme, ou si votre enfant veut fréquenter une autre école l'année prochaine, l'élève doit soumettre une demande SchoolChoice. Les élèves seront affectés à une école en fonction des places disponibles.

Est-ce que les élèves qui ne sont pas dans des classes de transition, comme la deuxième année, peuvent quand même participer à SchoolChoice ?

Oui. Les élèves qui souhaitent choisir une autre école que celle qu'ils fréquentent actuellement doivent soumettre une demande SchoolChoice.

Quelles sont les dates importantes à retenir ?

- 13 janvier 2023 : Ouverture du 1er tour de SchoolChoice à 10 h.
- 14 février 2023 : Clôture de SchoolChoice. Toutes les demandes doivent être soumises avant 16 h.
- Fin mars 2023 : Les familles sont informées de l'attribution d'école
- Début avril 2023 : Le 2e tour de SchoolChoice s'ouvre

Quand est-ce que l'application SchoolChoice sera accessible ?

L'application SchoolChoice sera accessible en ligne le 13 janvier 2023 dès 10 h. Vous trouverez plus d'informations sur SchoolChoice, notamment comment déposer une demande sur schoolchoice.dpsk12.org à l'approche de la date d'ouverture.

Où faut-il soumettre la demande SchoolChoice ?

Il s'agit de la cinquième année de l'application SchoolChoice en ligne et mobile de DPS. L'application sera accessible [ici](#). Dès l'ouverture de la période de choix, les familles peuvent se

connecter à l'aide de leurs identifiants de compte du portail parental ou créer un nouveau compte, remplir leur demande et la soumettre à tout moment pendant la période de choix.

Quelles sont les écoles figurant dans le système d'inscription de SchoolChoice ?

Presque toutes les écoles du district participent au système SchoolChoice, que ce soit les écoles de quartier, les écoles offrant des programmes spécialisés, les écoles d'innovation ou les écoles à charte. Normalement, les écoles à filières multiples ne participent pas. Veuillez contacter directement ces écoles pour vous renseigner sur les inscriptions.

Qu'est-ce qu'une zone d'inscription ?

Au sein de DPS, une zone d'inscription est un zone géographique dans laquelle les élèves résidant ont une place garantie dans une école parmi plusieurs écoles et non à une école en particulier. Les avantages d'une zone où l'accès aux écoles est partagé sont nombreux, notamment : un meilleur accès aux écoles performantes ; un meilleur accès aux moyens de transport ; une priorité sur les élèves qui ne vivent pas dans cette zone ; et un accès à différents types de programmes scolaires. Voir plus d'informations sur les zones d'inscription.

Y a-t-il des étapes d'inscriptions supplémentaires pour certaines écoles ?

Quelques écoles proposant des programmes spécialisés ont des étapes d'inscription supplémentaires pour la qualification, en plus de remplir simplement la demande SchoolChoice. Par exemple, Denver School of the Arts (l'école des arts de Denver) exige une audition dans la candidature des élèves. Ces écoles sont signalées dans le [Guide complet d'inscription scolaire](#) et sur l'application SchoolChoice.

Les écoles auront-elles toute le même calendrier ?

Oui. Pour toutes les écoles, la date limite de soumission d'une demande SchoolChoice sera le 14 février 2023 à 16 h. Les familles seront informées de l'école attribuée à leur enfant fin mars 2023. Certains programmes spécialisés, tels que les programmes d'enseignement artistique, les programmes bilingues ou les programmes pour les élèves doués et talentueux, comportent des étapes d'inscription supplémentaires, qui suivent des calendriers différents. Si vous envisagez une école ou un programme spécialisé, veuillez contacter l'école pour obtenir des précisions sur les étapes supplémentaires de l'inscription.

Comment fonctionne le système d'association de SchoolChoice, et comment mon enfant sera-t-il inscrit à une école ?

Les demandes d'inscription des élèves seront examinées dans chaque école en fonction des préférences qu'ils auront indiquées sur le formulaire SchoolChoice et des priorités d'admission (frères et sœurs ou résidents de Denver, par exemple) établies par chaque école. Les priorités

d'admission pour chaque école sont disponibles ici. Au sein de chaque groupe de priorité, un numéro aléatoire sera attribué à chaque enfant pour départager les égalités dans les groupes de priorités. Le système SchoolChoice tiendra compte des préférences des élèves, des priorités des écoles et des places disponibles pour déterminer dans quel ordre les élèves seront inscrits.

Si nous indiquons seulement une école dans notre demande SchoolChoice, aurons-nous plus de chances d'obtenir cette école ?

Non. Le nombre d'écoles figurant sur une demande SchoolChoice ne change rien à la probabilité d'être affecté à une école en particulier. DPS recommande vivement à chaque élève de classer ses écoles préférées par ordre, 12 au maximum.

Que faire si mon enfant n'obtient pas de place à la première école de son classement ?

Si votre enfant n'est pas affecté à la première école de son classement, son nom sera inscrit sur une liste d'attente pour cette école. Si cette école a de la place, on vous contactera pour vous proposer l'inscription. Pour connaître votre position dans les listes d'attentes, connectez vous à votre [compte SchoolChoice](#).

Comment fonctionne les listes d'attente ?

Il est important de noter que les listes d'attente sont dynamiques, c'est-à-dire que votre position dans la liste d'attente peut varier en fonction des actions et des priorités de tous les autres candidats, du 1er et du 2e tour. Par exemple, la position de votre enfant dans la liste d'attente d'une école peut passer de N°. 6 à N°. 7, si un élève d'un groupe prioritaire sur lui demande une place à cette école.

Voici des exemples précis de la façon dont cela peut se produire :

- Si vous êtes sur une liste d'attente pour une école qui n'est pas dans votre secteur, ni dans votre zone d'inscription, un élève qui réside dans le secteur ou la zone d'inscription de cette école sera prioritaire sur vous.
- Si un élève d'une liste d'attente est admis dans une école, les frères et sœurs de cet élève qui sont encore sur liste d'attente passeront devant les élèves qui n'ont pas cette priorité.
- Si un élève candidat à une école, est l'enfant d'une personne qui travaille à temps plein dans cette école, ce candidat passera devant les élèves qui n'ont pas cette priorité.
- Un élève qui habite dans les limites de DPS est prioritaire sur un élève qui ne réside pas à Denver et passera devant dans la liste d'attente.

En savoir plus sur les priorités d'admission scolaire.

Les listes d'attente de SchoolChoice pour les classes de la maternelle à la 12e année restent actives jusqu'à fin septembre 2023. Les listes d'attente pour l'ECE3 et l'ECE4 sont maintenues jusqu'en avril 2024 pour l'année scolaire 2023-24.

Si l'on vous propose une place de la liste d'attente dans une école mieux classée dans vos préférences et que vous l'acceptez, tous les choix d'école inférieurs à cette option seront retirés.

Une place dans notre école de secteur est-elle toujours garantie pour mon enfant ?

Oui. Le système SchoolChoice ne modifie pas les politiques du district, notamment en ce qui concerne la garantie d'une place dans votre école de secteur, de la maternelle à la 12e année. Si, avec le système de choix, votre enfant est accepté dans une école qui n'est pas votre école de secteur, cette école devient votre « école d'origine » et la place dans votre école de secteur ne sera plus garantie.

Après m'être inscrit sur SchoolChoice dans une autre école que mon école de secteur, puis-je retourner dans mon école de secteur ?

Pour réintégrer votre école de secteur, vous pouvez soumettre une demande au 2e tour de SchoolChoice après la notification du 1er tour fin mars. Toutes les demandes du 2e tour sont d'abord placées sur liste d'attente. Si d'autres places sont disponibles, l'école prendra des élèves dans l'ordre de la liste d'attente.

Mon enfant est sur la liste d'attente d'une école. Quand saurai-je si une place lui est attribuée ?

Les listes d'attente restent actives jusqu'à fin septembre. Les écoles proposeront des places aux élèves inscrits sur la liste d'attente dès qu'elles apprendront que des places sont disponibles, ce qui peut se produire après la rentrée scolaire.

Si l'un de mes enfants « choisit » une école qui n'est pas notre école de secteur garantie, mes autres enfants pourront-ils « choisir » la même école ?

Les frères et sœurs des élèves actuels et de ceux qui reviennent à l'école bénéficient d'une priorité élevée lors du 1er tour, et la plupart des frères et sœurs sont autorisés à choisir la même école. Cependant, l'inscription des frères et sœurs dans une école de leur choix ne peut pas toujours être garantie en raison du manque de place.

Quand devrai-je choisir entre plusieurs écoles ?

En soumettant votre demande du 1er tour de SchoolChoice, vous demandez une nouvelle école pour l'année scolaire suivante. Vous devez vous assurer que vous avez bien classé les écoles selon vos priorités avant de soumettre votre demande SchoolChoice. En mars, on attribuera seulement une place à votre enfant, dans l'école de DPS qui correspond le mieux possible à ses choix.

Que faire si je ne suis pas satisfait de l'école attribuée à mon enfant ou si je change d'avis ?

Le 2e tour de SchoolChoice commence début avril 2023, après la transmission des résultats du 1er tour, et dure jusqu'au 31 août 2023. Il faudra alors soumettre une demande pour l'école souhaitée au 2e tour de SchoolChoice. On attribuera une place aux élèves dans l'école de leur choix selon le principe du « premier arrivé, premier servi », en fonction du nombre de places disponibles. Si on vous attribue une école au 2e tour, cela remplace l'attribution du 1er tour. Les familles devront classer les écoles que l'élève a demandées au 1er et au 2e tour, et toutes les écoles classées en dessous de celle à laquelle l'élève est déjà admis seront supprimées de la liste.

Mon enfant bénéficiera-t-il d'un service de transport jusqu'à l'école attribuée ?

Le transport n'est pas garanti. Veuillez consulter le [site internet des transports](#) pour vous renseigner.

Quels documents sont nécessaires pour demander une inscription dans une école ?

Les familles devront soumettre les documents suivants :

- **Justificatif de l'âge de l'enfant.** Voici les documents acceptés : copie de l'acte de naissance, avis de baptême ou dossier d'hospitalisation.
- **Justificatif de domicile actuel.** Voici les documents acceptés : copie du bail de location, titre de propriété ou facture de service d'utilité publique comme le gaz, l'électricité, l'eau ou l'abonnement au câble.
- **Justificatif de revenus mensuel (nécessaire seulement pour l'ECE-4).** Voici les documents acceptés : la dernière fiche de paie (si vous êtes payés en plusieurs fois par mois, fournissez toutes les fiches de paie du mois), déclaration de salaire ou de revenus.
- Pour les élèves de lycée, fournissez aussi les relevés de notes de l'école précédente pour la 9e à la 12e année.

Qui contacter en cas de questions ?

Vous pouvez joindre les services d'inscription au 720-423-3493 ou à l'adresse schoolchoice@dpsk12.org.